

# CAHIER DE CONVOCATION

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE



6 décembre 2022

Alliance de  
l'industrie nautique  
du Québec

NAUTISME QUÉBEC

Merci à notre partenaire



# CAHIER DE CONVOCATION – TABLE DES MATIÈRES

AVIS DE CONVOCATION DU PRÉSIDENT .....	3
ORDRE DU JOUR .....	4
MISE EN CANDIDATURE .....	5
EXTRAIT DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE L'ALLIANCE EN VIGUEUR.....	6
FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE.....	8
PROCÈS VERBAL .....	10

## AVIS DE CONVOCATION DU PRÉSIDENT

Longueuil, le 22 novembre 2022

À tous les membres de l'Alliance,

Vous êtes par la présente convoqués à l'assemblée générale annuelle (AGA) des membres de l'Alliance de l'industrie nautique du Québec (Alliance) qui aura lieu le 6 décembre 2022 à 12h00 à nos bureaux de la Maison du nautisme, au 101 chemin de Rive, Longueuil. Nous sommes heureux de pouvoir vous accueillir en personne et de permettre aux membres en règle d'assister à l'AGA et d'y participer activement, notamment en exerçant votre droit de vote. Vous devez confirmer votre présence [via le formulaire suivant](#).

Dans ce cahier de convocation, vous trouverez entre autres l'ordre du jour de l'AGA ainsi que les divers documents requis en vue de cette rencontre. En pages 5 à 7, vous trouverez tous les détails et le formulaire pour les mises en candidature pour le conseil d'administration. Si vous êtes intéressé à soumettre votre candidature pour l'un des postes disponibles, vous devez nous faire parvenir le formulaire dûment rempli avant le vendredi 30 novembre 2022.

Nous espérons pouvoir compter sur votre présence et votre participation active pour cette rencontre. Veuillez agréer, chers membres, l'expression de mes salutations distinguées.

Marc-André Loyer, Président

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DE L'ALLIANCE DE L'INDUSTRIE NAUTIQUE DU QUÉBEC MARDI 6 décembre 2022 de 12H00 à 16H45

## ORDRE DU JOUR

**12h00 - Accueil, réseautage, diner servi**

**13h30 - Ouverture de l'assemblée**

1. Mot de bienvenue, vérification du quorum et du droit de vote
2. Élection d'un.e président.e et d'un.e secrétaire d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 9 février 2022
5. Présentation du rapport du vérificateur.trice pour l'exercice 2021-2022
6. Nomination d'un.e vérificateur.trice comptable pour l'exercice 2022-2023
7. Présentation du rapport annuel 2021-2022
8. Élection des membres du conseil d'administration
9. Six (6) Postes à pourvoir :
  - Un.e (1) administrateur.trice à élire à titre de **représentant.e des membres manufacturiers**
    - Titulaire du poste en élection : Monsieur Jean-Philippe Martin-Dubois
  - Deux (2) administrateurs.trices à élire à titre de **représentant.es des membres marchands/détaillants**
    - Titulaire du poste en élection : Monsieur Alain Pelletier
    - Poste vacant
  - Un.e (1) administrateur.trice à élire à titre de **représentant des membres marinas**
    - Titulaire du poste en élection : Madame Chantal Arrelle
  - Deux (2) administrateurs.trices à élire à titre de **représentant.es des membres entreprises de service**
    - Titulaire du poste en élection : Madame Chantal Robin
    - Poste vacant
10. Affaires nouvelles
11. Période de questions
12. Levée de l'assemblée

**16h45 - Fin de la rencontre**

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Composition actuelle du conseil d'administration

Nom	Fonction	Catégorie de membre	Statut
Marc-André Loyer	Président	Manufacturiers	Reste un an
Jean-Philippe Dubois-Martin	Administrateur	Manufacturiers	<b>Poste en élection</b> pour 2 années
Alain Pelletier	Administrateur	Détaillants / marchands	<b>Poste en élection</b> pour 2 années
<i>Vacant</i>	Administrateur	Détaillants / marchands	<b>Poste en élection</b> pour 1 année
Chantal Arrelle	Secrétaire-trésorière	Marinas	<b>Poste en élection</b> pour 2 années
Bernard Mondou	Administrateur	Marinas	Reste un an
Walter Timmerman	Président sortant	-	Fin de mandat
<i>Vacant</i>	Administrateur	Entreprise de service	<b>Poste en élection</b> pour 1 année
Chantal Robin	Vice-présidente	Entreprise de service	<b>Poste en élection</b> pour 2 années
Roxanne Dugas	Administrateur	Régions nautiques	Reste un an
Robert Beaucage	Administrateur	Poste coopté	Poste à pourvoir
Vacant	Administrateur	Représentant des plaisanciers	Poste à pouvoir

## MISE EN CANDIDATURE

Afin de combler les postes disponibles pour le conseil d'administration de l'Alliance, huit (8) postes d'administrateur sont à pourvoir. Parmi ceux-ci, six (6) postes seront en élection lors de l'assemblée générale annuelle alors que deux (2) postes seront nommés par le conseil d'administration.

Les membres ont donc jusqu'au 30 novembre 2022, 16 h pour soumettre leur candidature par courriel à [dg@nautismequebec.com](mailto:dg@nautismequebec.com) en vue de l'élection des membres du conseil d'administration en utilisant le formulaire ci-joint.

## EXTRAIT DES **RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE L'ALLIANCE EN VIGUEUR**

### 4. LES ADMINISTRATEURS

4.01 COMPOSITION. Les affaires de la corporation sont administrées par un conseil composé au plus de douze (12) administrateurs provenant des catégories de membre suivant :

- ◇ 2 membres marchands
- ◇ 2 membres manufacturiers (OEM)
- ◇ 2 membres marinas
- ◇ 2 membres entreprises de service
- ◇ 1 membre plaisanciers
- ◇ 1 membre représentant des Régions Nautiques
- ◇ 1 membre coopté
- ◇ 1 président sortant

4.02 MODALITÉS D'ÉLECTION. Sauf pour le membre coopté et le membre plaisancier qui sont nommés par les membres du conseil, les membres seront élus selon la pluralité des voix de tous les membres votants présents à l'assemblée des membres convoquée à cet effet.

4.03 MISE EN CANDIDATURE. Toute mise en candidature devra être signifiée au secrétaire de la corporation au moins quatre (4) jours ouvrables avant une telle assemblée des membres.

4.06 CENS D'ÉLIGIBILITÉ. Seuls peuvent être administrateurs les représentants des membres en règle de la corporation, à l'exception des personnes âgées de moins de vingt et un (21) ans, des majeurs sous tutelle ou en curatelle, des personnes déclarées incapables par un tribunal d'une autre province ou d'un pays et faillis non libérés.

ÉLIGIBILITÉ. Le représentant de l'entreprise est éligible au conseil d'administration. L'entreprise peut également désigner une autre personne, à son emploi, pour se porter candidat et être élue au conseil. Seulement une personne par entreprise peut se porter candidate et siéger au conseil d'administration durant une même période.

4.09 DURÉE DES FONCTIONS. Chaque administrateur demeure en fonction jusqu'à la deuxième assemblée générale annuelle suivant celle au cours de laquelle il a été élu ou nommé, ou jusqu'à ce que son successeur soit élu, à moins que dans l'intervalle il n'ait été destitué en conformité avec les dispositions du présent règlement. L'administrateur dont le mandat est terminé est rééligible sauf le membre coopté.

## DESCRIPTION DES CATÉGORIES DE MEMBRES

- 9.03 **MEMBRES MARCHANDS / DÉTAILLANTS.** Une entreprise de vente au détail dont la majorité des ventes sont reliées au domaine du nautisme. Les membres marchands ont le droit de vote aux assemblées des membres de la corporation. Tous les membres votants devront élire deux (2) administrateurs parmi les membres marchands.
- 9.04 **MEMBRES MANUFACTURIERS.** Une entreprise manufacturière dont la majorité des opérations sont reliées à la fabrication de bateaux de plaisance ou une entreprise manufacturière dont la majorité des opérations sont reliées à la fabrication de composantes ou d'équipements de bateaux de plaisance ou une telle entreprise manufacturière dont les ventes dans les domaines ci-dessus mentionnés excèdent un montant qui sera déterminé de temps à autre par le conseil d'administration. Les membres manufacturiers ont le droit de vote aux assemblées de la corporation. Tous les membres votants devront élire deux (2) administrateurs parmi les membres manufacturiers.
- 9.05 **MEMBRES PLAISANCIERS.** Une personne propriétaire d'un bateau de plaisance ainsi que toute personne physique intéressée par la navigation de plaisance. Les membres plaisanciers n'ont pas le droit de vote aux assemblées des membres de la corporation, mais peuvent y assister s'ils le désirent. Aucun avis de convocation à une assemblée des membres ne leur sera spécifiquement transmis. Le conseil d'administration de la corporation nommera un administrateur parmi les membres plaisancier.
- 9.06 **MEMBRES MARINAS.** Une marina située au Québec ou dont une proportion substantielle des membres ou utilisateurs sont des plaisanciers originaires du Québec. Les membres marinas ont le droit de vote aux assemblées des membres de la corporation. Tous les membres votants devront élire deux (2) administrateurs parmi les membres marinas. Tout membre marina intéressé à devenir administrateur en avisera le secrétaire de la corporation au moins quatre (4) jours ouvrables avant l'assemblée des membres qui devra procéder à une telle élection.
- 9.07 **MEMBRES ENTREPRISE DE SERVICES.** Une entreprise de services dont la majorité des ventes ou des activités sont reliées au domaine du nautisme. Les membres entreprise de services ont le droit de vote aux assemblées des membres de la corporation. Tous les membres votants devront élire deux (2) administrateurs parmi les membres entreprises de service.
- 4.04 **LE COOPTÉ.** Le membre coopté sera nommé par le conseil d'administration le plus rapidement possible lors d'une réunion du conseil d'administration qui suivra l'assemblée générale annuelle. Son mandat sera d'une année. Le coopté choisi devra être membre en règle de l'Association.
- 4.05 **MEMBRE REPRÉSENTANT DES RÉGIONS NAUTIQUES.** Tous les membres votants devront élire un représentant des Régions nautiques, membre en règle de l'Alliance, parmi les administrateurs de l'une des Régions nautiques accréditées.

## FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

POSTE D'ADMINISTRATEUR.TRICE DE L'ALLIANCE DE L'INDUSTRIE NAUTIQUE DU QUÉBEC

PRÉNOM : \_\_\_\_\_ NOM : \_\_\_\_\_

ENTREPRISE REPRÉSENTÉE : \_\_\_\_\_

ADRESSE COMPLÈTE : \_\_\_\_\_

VILLE : \_\_\_\_\_ CODE POSTAL : \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE (1) : \_\_\_\_\_ TÉLÉPHONE (2) : \_\_\_\_\_

COURRIEL : \_\_\_\_\_

Je désire postuler à titre de MEMBRE (cochez une seule case) :

MARCHAND/DÉTAILLANT  MANUFACTURIER  MARINA  ENTREPRISE DE SERVICE

Déclaration (svp cocher) :

Je déclare représenter un membre en règle de l'Alliance de l'industrie nautique du Québec et que je répons aux critères d'éligibilités dans les règlements généraux de la corporation (voir page précédente).

Présentation (svp compléter):

1. Via une courte biographie, décrivez votre parcours professionnel, votre expérience dans le nautisme et vos compétences.




2. Veuillez spécifier les raisons qui motivent votre désir d'implication à titre d'administrateur.trice de l'organisation et de quelle manière vous pensez pouvoir contribuer à la réalisation de sa mission.


3. SVP cochez vos compétences, connaissances ou expériences :

Description	Cochez
Connaissances sectorielles en nautisme	<input type="checkbox"/>
Expérience à titre d'administratrice.teur sur un conseil d'administration	<input type="checkbox"/>
Connaissances en comptabilité/financement/subvention/parteneriat	<input type="checkbox"/>
Connaissances en marketing	<input type="checkbox"/>
Connaissances en relations gouvernementales	<input type="checkbox"/>
Connaissances en planification stratégique	<input type="checkbox"/>
Expérience juridique	<input type="checkbox"/>
Compétences en développement des affaires et partenariats	<input type="checkbox"/>
Autres (spécifiez : _____)	<input type="checkbox"/>

SIGNATURE :

DATE :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**IMPORTANT :** Veuillez faire parvenir ce formulaire (deux pages) rempli ainsi qu'un curriculum vitae avant le **30 novembre 2022 16 h**, à Mme Josée Côté, directrice générale, par courriel :

[dg@nautismequebec.com](mailto:dg@nautismequebec.com)

## PROCÈS VERBAL

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DE L'ALLIANCE DE L'INDUSTRIE NAUTIQUE DU QUÉBEC TENUE LE 9 FÉVRIER 2022 EN MODE VIRTUEL À 10 H 00.

#### PRÉSENCES

Gilles Bolduc, Mercury Marine Canada	François Moses, CN Jacques-Cartier de Gaspé
Marc-André Loyer, Yamaha Moteur du Canada Ltée	Guy Bolduc, Ita Yachts Canada / ProprioBateau
Yves Gaboury, Woodard and Company	Faraj Nakhleh, TrakMaps
Paul Filiatrault, Chantier naval MF	Stephan Bourgeois, APSQ
Andre Beaucage, Suzuki Canada	Martine Savoie, Intrépide Marine inc.
Mario Cloutier, Marina Trois-Rivières	Bernard Mondou, Mathias Marine
Joani Hotte-Jean, Québec Yachting	Louis Ducharme, Atelier Nautique Richelieu Inc.
Roxanne Dugas, Tourisme région Sorel-Tracy	Chantal Arrelle, Marina Lennox
André Côté, Drummondville Marine	Simon Duplantie, Agence de voile Ohana
Mathieu Trudel, Vieux-Port de Montréal	Dave Richard, Yamaha Canada
Michel Sacco, L'Escale Nautique	Pier-Olivier Dumas, Boisvert Marine Inc
Martin Tejada, Land'N'Sea Canada	Caroline Lavoie, Camping Marina Notre-Dame-du-Lac
Cyril Epiphane, Neptune Marine	Simon Labelle, Legend Boats
Lydia Gagné, Marina de Tadoussac	Sébastien Noël, Parcs Canada
Robert Beaucage, Monde du Loisir	Robert Chouinard, GCAC
Richard Berube, Le Château Montebello	Chantal Robin, Northpoint Commercial Finance
Walter Timmerman, Raymarine	Eric Bergeron, RCGT
Jean-Philippe Martin-Dubois, Bateaux Princecraft inc	Kathleen Paré, Marina Port de Québec
Robert Chouinard, GCAC	Marc-André Thomas, Groupe Thomas Marine
Gino Lepore, Lepore Media	

#### INVITÉS :

Josée Côté, Nautisme Québec	Suzie Anglehart, Nautisme Québec
Claude Babin, Raymond Chabot Grant Thornton	Marie-Hélène Grenier, 2 Square Film
Ingrid Savard, Raymond Chabot Grant Thornton	Stéphane Landry, 2 Square Film
Eric Bergeron, Raymond Chabot Grant Thornton	
Jean St-Arnaud, Firme Gestias	

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Marc-André Loyer, président de l'Alliance de l'industrie nautique du Québec (Alliance), souhaite la bienvenue à tous les membres présents à l'assemblée générale annuelle 2021. En raison des contraintes sanitaires imposées par le gouvernement du Québec dans le cadre de la pandémie de COVID-19, l'assemblée annuelle se tient exceptionnellement à distance par voie de téléconférence, l'équipe de l'Alliance étant installée à la Maison du nautisme.

M. Marc-André Loyer donne la parole à M. Walter Timmerman. M. Timmerman, président sortant, informe le conseil qu'à la suite de plusieurs événements, l'Assemblée n'a pas pu se réunir avant, entre autres à la suite du départ de M. Sylvain Deschênes, directeur général; la réalisation tardive de nos états financiers; ainsi que la venue d'une nouvelle direction générale.

M. Walter Timmerman souligne que l'année 2021 a été fructueuse pour le nautisme en général. Les plaisanciers sont plus nombreux et l'industrie a réalisé des ventes records. M. Timmerman, à titre de président pendant 15 ans, tient à remercier tous les membres du conseil d'administration qui se sont succédé. M. Timmerman mentionne qu'il est fier de ce qui a été réalisé tel que les salons du bateau, le Nautiguide qui est une magnifique carte de visite pour le Québec, et des programmes qui furent très structurants pour notre organisation. Il tient également à remercier tous les employés et les partenaires qui contribuent à ce succès au fil des ans.

M. Walter Timmerman va assurer son rôle de président sortant pour la prochaine année en continuant de siéger au conseil d'administration. Il va continuer son implication et s'assurera que la transition s'effectue sans heurts.

M. Marc-André Loyer dénombre la présence de 37 membres de l'Alliance et constate donc l'atteinte du quorum. M. Loyer mentionne quant à lui qu'un avis de convocation a été transmis à tous les membres en règle dans les délais prévus. L'Assemblée est donc valablement constituée.

M. Marc-André Loyer salue également la présence dans l'Assemblée de Mme Josée Coté, nouvelle directrice générale, Mme Suzie Anglehart nouvelle membre de l'équipe, M. Jean St-Arnaud de la Firme Gestias, ainsi que M. Claude Babin, Mme Ingrid Savard et M. Eric Bergeron provenant tous de la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

M. Walter Timmerman propose que M. Marc-André Loyer préside l'Assemblée générale annuelle des membres. Mme Chantal Robin et M. Walter Timmerman appuient cette proposition. Mme Josée Coté est proposé secrétaire de l'assemblée. M. Marc-André Loyer et M. Walter Timmerman appuient cette proposition.

## 2. ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DU SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Le point a été omis lors du traitement de l'ordre du jour. M. Walter Timmerman agit donc *de facto* à titre de président d'Assemblée.

Aucune remarque ou commentaire n'a été soulevé à ce moment ou par la suite par l'Assemblée.

### **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Marc-André Loyer mentionne que l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle a été envoyé par courriel à tous les membres lors de la transmission de l'avis de convocation. Aucun commentaire quant à l'ordre du jour n'est soulevé.

M. Michel Sacco propose l'adoption de l'ordre du jour tel qu'envoyé. M. Robert Chouinard appuie cette proposition. Aucun des membres présents ne s'opposant à cette proposition, celle-ci est adoptée à l'unanimité.

### **4. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE TENUE LE 9 DÉCEMBRE 2020**

M. Marc-André Loyer mentionne que le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle tenue le 9 décembre 2021 a été envoyée par courriel à tous les membres lors de la transmission de l'avis de convocation. Aucun commentaire quant au procès-verbal n'est soulevé.

M. Michel Sacco propose que le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de l'Alliance tenue le 9 décembre 2021 soit adopté tel que soumis. Mme Chantal Arrelle appuie cette proposition. Aucun des membres présents ne s'opposant à cette proposition, celle-ci est adoptée à l'unanimité.

### **5. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

M. Claude Babin de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, vérificateurs de l'Alliance, présente les états financiers de l'année financière s'étant terminée le 30 septembre 2021 ainsi que les conclusions du rapport d'audit de l'expert indépendant.

M. Claude Babin informe le conseil que Mme Ingrid Savard ainsi que M. Eric Bergeron prendront la relève pour le poste de vérificateur de l'Alliance.

M. Michel Sacco pose une question sur le montant 300 000\$ des comptes à recevoir. Mme Ingrid Savard explique que le montant provient de diverses activités ayant générées des revenus qui n'ont pas été encaissés au moment de la production du rapport.

### **6. NOMINATION DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE 2021-2022**

Mme Chantal Arrelle propose de renouveler le mandat de vérification accordé à la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour l'exercice 2021-2022. M. Louis Ducharme appuie cette proposition. Aucun des membres présents ne s'opposant à cette proposition, celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Par conséquent, il est résolu que le mandat de M. Claude Babin, Mme Ingrid Savard et M. Éric Bergeron, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton soit reconduit pour l'exercice financier se terminant le 30 septembre 2022.

## 7. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL

M. Marc-André Loyer se propose pour dresser d'abord un bref bilan de l'année écoulée. Le rapport sera mis en ligne sur le site et vous sera transmis sur demande à tout moment.

M. Marc-André Loyer souligne d'abord à quel point l'année 2020-2021 a été unique sur bien des points de vue. 2<sup>e</sup> année de pandémie qui nous apporte beaucoup de défis. L'industrie a été florissante malgré les problèmes de transport, d'inventaire et de logistique.

Nautisme Québec a suivi les recommandations de la santé publique impliquant l'annulation du congrès annuel de novembre 2020 et le salon du bateau en février 2021. Ces annulations ont affecté une grande part des revenus de l'organisation.

L'équipe est très fière du Nautiguide 2022 qui est imprimé et distribué en très grand nombre. En partenariat avec l'Escale Nautique et Transport Canada avec le Guide de sécurité nautique, celui-ci répertorie plusieurs Marinas et demeure un outil important sur plusieurs intervenants et plaisanciers.

Les Rendez-Vous Nautiques au printemps n'ont pas obtenu le succès escompté. Cependant, les renseignements recueillis par cet exercice s'avèrent précieux.

En juin dernier, M. Walter Timmerman a remis sa démission et a passé le flambeau à un nouvel exécutif. Celui-ci est maintenant constitué de M. Marc-André Loyer, président, M. Patrick Hardy, vice-président et Mme Chantal Robin, secrétaire trésorière.

Également, la semaine de Sécurité nautique, en partenariat avec Transports Canada, la Garde Côtière auxiliaire, la Fédération de voile du Québec et d'autres organismes fût un très beau succès.

M. Marc-André Loyer nous faire part du départ de M. Sylvain Deschênes, directeur général, le 11 août dernier à la suite de visions différentes entre le conseil d'administration et la direction générale.

M. Marc-André Loyer complète sa présentation en nous faisant part des résultats des deux (2) événements Bateau à Flot. Bateau à Flot Québec, dont la date a été devancée cette année étant donné la température plus fraîche, a reçu 1107 visiteurs et celui de Montréal 2 983 visiteurs. L'évènement fut bien accueilli par les plaisanciers, les participants ainsi que les partenaires. Les deux (2) événements furent un succès pour l'organisation du point de vue promotion malgré les restrictions sanitaires.

Quelqu'un pose une question à savoir si les dates pour la Fête Nautisme sont disponibles pour l'année 2022. M. Marc-André Loyer indique qu'il en reparlera un peu plus tard mais nous informe que l'évènement se tiendra la première fin de semaine complète de juillet et invite les gens à communiquer directement avec Nautisme Québec.

M. Marc-André Loyer fait un retour sur l'industrie nautique, Nautisme Québec fait plusieurs représentations auprès de plusieurs organismes et comités. Pour en nommer quelques-uns : l'Alliance de l'industrie touristique du Québec, Tourisme Québec, Transport Québec et plusieurs autres.

M. Marc-André Loyer revient sur la taxe de luxe que le gouvernement fédéral a voté pour les véhicules, aéronefs et bateaux de 100 000\$ en plus. À la suite de la pression, le gouvernement a révisé le montant pour son application aux achats d'une valeur de 250 000\$ et plus. Cette nouvelle taxe devait entrer en vigueur le 1 janvier 2022, mais le gouvernement n'étant pas encore prêt à appliquer la loi, cette taxe devrait être mise en place d'ici la fin du printemps. Entre temps, les associations continuent de faire pression sur le gouvernement afin de faire abolir cette nouvelle loi.

M. Marc-André Loyer souligne que la Campagne Suivez la vague est toujours en place et nos affiches sont toujours disponibles et peuvent être commandées par les diverses municipalités et marinas. La Semaine de la Sécurité Nautique revient à nouveau en juin et Nautisme Québec assure toujours en faire la promotion. Nautisme Québec se fera le porte-parole afin de mieux sensibiliser les gens.

En conclusion de sa présentation, M. Marc-André Loyer revient sur les subventions qui ont été octroyées l'an passé par Tourisme Québec pour le développement réussi de 16 régions. Nautisme Québec, en partenariat avec le comité, s'attaquera à nouveau à leur développement.

M. Robert Chouinard, commandant adjoint à la Garde Côtière Auxiliaire demande la parole afin d'apporter un commentaire sur la sécurité sur les cours d'eau. Il mentionne qu'il manque beaucoup de connaissances sur le code de la navigation des plaisanciers. Il recommande d'informer d'avantage les plaisanciers sur le code à respecter. M. Marc-André Loyer annonce qu'un comité sera mis sur pied par Nautisme Québec afin de discuter de divers points de communications et ainsi apporter un meilleur soutien à ces problèmes.

Une 2<sup>e</sup> question est posée par M. Michel Sacco qui demande si les subventions de Tourisme Québec vont continuer à notre égard. Mme Josée Coté l'informe que Roxanne, qui est présentement au CA, va piloter avec elle ces dossiers afin d'aller chercher des fonds et mobiliser les régions au niveau du tourisme nautique.

## **8. ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL ADMINISTRATION DE L'ALLIANCE DE L'INDUSTRIE NAUTIQUE DU QUÉBEC**

M. Marc-André Loyer informe l'assemblée que cinq (5) postes du conseil d'administration sont à pourvoir. M. Walter Timmerman propose à M. Jean St-Arnaud d'agir comme président d'élection. Mme Chantal Robin appuie cette proposition. M. Marc-André Loyer informe l'Assemblée qu'en fonction des candidatures conformes reçues dans les délais et des résultats du processus d'élection, les administrateurs suivants sont élus pour un mandat de deux ans:

- ◇ M. Robert Beaucage est élu à titre de représentant des membres marchands-détaillants
- ◇ Mme Martine Savoie est élue à titre de représentante des membres entreprise de services
- ◇ M. Marc-André Loyer est élu à titre de représentant des membres manufacturiers
- ◇ M. Bernard Mondoux est élu à titre de représentant des membres marinas
- ◇ Mme Roxanne Dugas est élue à titre de représentante des membres régions nautiques.

Marc-André Loyer félicite tous les candidats et demande aux personnes élues de rester connectées afin de participer à une petite réunion du nouveau conseil d'administration.

## 9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune autre question n'est soulevée par l'Assemblée.

## 10. AFFAIRES NOUVELLES

Mme Josée Coté, nouvelle directrice générale en poste depuis le 3 janvier 2022, se dit honorée de pouvoir collaborer avec tous et chacun. Mme Coté souligne qu'elle sera à l'affût des enjeux afin de défendre les intérêts des parties prenantes au niveau du nautisme. D'ailleurs, un comité de vigie a déjà été mis en place et d'autres comités seront formés sous peu afin de mieux faire rayonner le nautisme. Cinq (5) volets lui tiennent particulièrement à cœur : la cohabitation, le civisme et la sécurité nautique, la protection de l'environnement, la bonification des avantages aux membres, ainsi que les relations gouvernementales et la concertation avec le milieu. Mme Josée Côté mettra tout en œuvre afin d'améliorer ces éléments.

## 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, M. Robert Chouinard propose la levée de l'assemblée. M. Michel Sacco appuie cette proposition. Aucun des membres présents ne s'opposant à cette proposition, celle-ci est adoptée à l'unanimité.

M. Marc-André Loyer, président d'assemblée

Mme Josée Coté, secrétaire d'assemblée